

PAR COURRIEL : [REDACTED]

Québec, le 8 décembre 2025

[REDACTED]
[REDACTED]

Objet : Demande d'accès à l'information
Dossier 451 887

Bonjour,

Par la présente, nous donnons suite à votre requête reçue le 18 novembre 2025 par laquelle vous formulez une demande conformément à la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ — Chapitre A-2.1), ci-après « *Loi sur l'accès* ».

Comme souhaité, nous vous transférons copie du document demandé relativement au dossier cité en objet. Dans le fichier qui vous est transmis, vous constaterez que certaines informations ont été caviardées en vertu des articles 53 et 54 de la *Loi sur l'accès*. Ces articles ne nous permettent pas de partager des renseignements personnels, lesquels sont confidentiels au sens de cette loi.

En terminant, selon les articles 51 et 135 de la *Loi sur l'accès*, nous vous signalons que vous pouvez réclamer la révision de cette conclusion auprès de la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours de la présente décision. Vous trouverez ci-jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Recevez nos salutations distinguées.

[REDACTED]

Manon Côté
Responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels

Québec, le 5 novembre 2025

Mylène St-Laurent


Objet : Dossier : 451887
Demandeur : Excavation D. Jobin inc.
Municipalité : Saint-Basile
MRC : Portneuf

Bonjour,

Par la présente, nous vous informons que nous procédons à la fermeture du dossier mentionné en objet.

Une demande est recevable si la Commission reçoit un avis de conformité au règlement de zonage de la municipalité locale ou, le cas échéant, aux mesures de contrôle intérimaire selon le premier alinéa de l'article 58.5 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles.

Puisque la Commission a été avisée de sa non-conformité au règlement de zonage de la Municipalité de Saint-Basile, nous devons procéder à la fermeture du dossier.

Pour toute information supplémentaire, nous vous invitons à vous adresser à la Municipalité de Saint-Basile.

Veuillez agréer nos meilleures salutations.

La Commission de protection du territoire agricole
/vl

c. c. Municipalité de Saint-Basile
Excavation D. Jobin inc.